

Le PDRE : Volet d'aides

- 1 Rappel de la réglementation (R. 4412-133)
- 2 Aide contextuelle sur les différentes sections
- 3 Historique des versions du PDRE
- 4 Journal des modifications



Obligations à destination des organismes certificateurs

Un PDRE est obligatoire sur toutes les opérations de démolition, travaux et encapsulage.

Nouveau PDRE

Un avenant au PDRE est nécessaire en cas de modification du marché de travaux (sans nouvelle mise en concurrence ou des processus).

Nouvel avenant

Une information est nécessaire pour toute modification qui ne relève pas du champ réglementaire de l'avenant (tel que le changement de la date prévisionnelle de démarrage). Attention, les changements de plannings et compléments au PDRE à destination exclusive des OC sont à faire dans la rubrique prévue à cet effet.

Nouvelle information

Pensez à déclarer dans les détails contractuellement fixés par vos organismes certificateurs :

- tout changement de plannings sur vos opérations
- toute modification apportée aux compléments des PDRE à destination exclusive des OC (procédures de secours et de repli)
- éventuellement, vos opérations en cours et à venir ou l'absence d'opération

Mise à jour plannings / compléments au PDRE à destination des OC **Déclarer les opérations**

Déclarer vos opérations ou votre absence d'opération



- 1 Sur la page d'accueil, cliquer sur « Déclarer les opérations ». Une fenêtre apparaît.
- 2 Sélectionner les opérations à déclarer ou cocher la case « Absence d'opération ».
- 3 Cliquer sur « Déclarer » pour faire votre déclaration à vos organismes certificateurs.

La déclaration des opérations via DEMAT@MIANTE s'accompagne automatiquement du phasage précédemment renseigné pour chaque opération dans le PDRE s'y rapportant.

Déclarer tout changement de plannings



- 1 Sur la page d'accueil, cliquer sur « Mise à jour plannings / compléments au PDRE à destination des OC ». Une fenêtre apparaît.
- 2 Sélectionner l'opération nécessitant une mise à jour des plannings puis cliquer sur « Valider ».
- 3 Modifier les plannings de votre opération puis cliquer sur « Transmettre les Plannings / Compléments au PDRE à destination des OC ».

ZONE	INSTALLATION		RETRAIT		REPLI	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	FIN	DÉBUT	FIN
Zone n°2	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA
Zone n°1	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA

Besoin d'aide ?

Retrouver toute la documentation et les informations relatives à DEMAT@MIANTE dans le volet d'aide (à droite du PDRE) ou dans la FAQ.

Foire aux questions

Questions les plus populaires

Prise en main rapide

Inscrire mon entreprise

Administrer mon entreprise

Pour tout autre besoin de support, consulter la [page d'assistance DEMAT@MIANTE](#)



DEMAT@MIANTE

Guide Utilisateur

Ce guide a pour but de faciliter la prise en main du nouvel outil de travail

Comment se connecter ?

Le lien d'accès à **DEMAT@MIANTE** est disponible sur la page Amiante du Ministère ou dans le courriel de communication. Il est préconisé de l'ouvrir avec Chrome ou Edge.

 Lors de la 1^{ère} connexion de l'entreprise, le référent DEMAT@MIANTE doit créer le compte déclarant.

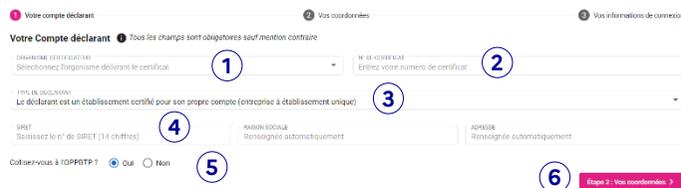
 L'utilisateur classique ne doit pas réaliser cette étape (ci-dessous) et peut se connecter directement avec le compte que le référent lui a créé.

Créer le compte déclarant DEMAT@MIANTE

CONNECTEZ-VOUS

ou [créer un compte déclarant](#) ①

- ① Une fois sur la page de connexion, cliquer sur « Créer un compte déclarant ». La page de création du compte apparaît.



1. Votre compte déclarant 2. Vos coordonnées 3. Vos informations de connexion

Votre Compte déclarant Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

ORGANISME CERTIFICATEUR Sélectionnez l'organisme délivrant le certificat ① N° DE CERTIFICAT Entrez votre numéro de certificat ②

TYPE DE DÉCLARANT Le déclarant est un établissement certifié pour son propre compte (entreposé à établissement unique) ③

SIRET Saisissez le n° de SIRET (14 chiffres) ④ RATION SOCIALE Renseigné automatiquement ADRESSE Renseigné automatiquement

Cotisez-vous à l'OPPBT ? Oui Non ⑤

⑥ [Etape 2 : Vos coordonnées >](#)

- ① Sélectionner l'organisme certificateur
- ② Renseigner le n° du certificat de désamiantage
- ③ Sélectionner le type de déclarant
- ④ Renseigner le SIRET de l'établissement
- ⑤ Sélectionner « Non » si vous ne cotisez pas à l'OPPBT
- ⑥ Valider les informations saisies



Vos coordonnées Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

NOM Saisissez votre nom ① PRENOM Saisissez votre prénom

COURRIEL

CONFIRMATION DU COURRIEL ②

MOTIF DE LA DEMANDE Sélectionnez le motif de votre demande ③

④ [Précédent](#) [Etape 3 : Vos informations de connexion >](#)

- ① Renseigner le nom et le prénom
- ② Renseigner le courriel puis le confirmer
- ③ Sélectionner 1^{er} accès
- ④ Valider les informations saisies



Vos informations de connexion Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

IDENTIFIANT Choisissez un identifiant ① PROFILS APPLIQUÉS Administrateur Entreprise, Valideur Entreprise

Je certifie avoir pris connaissance de la [Politique de Gestion des Données](#) à caractère personnel ②

③ [Précédent](#) [Créer mon compte déclarant](#)

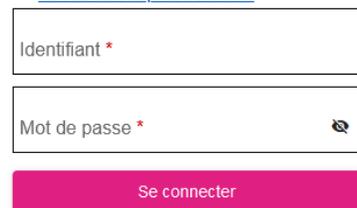
- ① Renseigner l'identifiant
- ② Accepter les conditions d'utilisation
- ③ Valider les informations saisies

Si les informations sont exactes alors un message apparaît et un courriel est transmis pour générer le mot de passe (lien valide durant 8h).

 **Le référent entreprise est administrateur et valideur. Il peut donc saisir des PDRE et créer des nouveaux comptes.**

Se connecter à DEMAT@MIANTE

CONNECTEZ-VOUS ou [créer un compte déclarant](#)



Identifiant *

Mot de passe *

[Se connecter](#)

- ① Une fois le mot de passe créé, sur la page de connexion, saisir l'identifiant et le mot de passe
- ② Cliquer sur « Se connecter », La page d'accueil apparaît.

Saisir un PDRE

Créer un PDRE

Un PDRE est obligatoire sur toutes les opérations de démolition, retrait et encapsulage.

[+ Nouveau PDRE](#)

- ① Depuis l'accueil, cliquer sur « Nouveau PDRE ». Une fenêtre apparaît.
- ② Renseigner les informations demandées puis cliquer sur « Enregistrer ». Le nouveau PDRE s'ouvre automatiquement.

Le PDRE : Informations et structure



PDRE N° P20220531001
Réf. Interne : PDRE 12B
En cours de rédaction
① [★ Incomplet](#)
[En savoir plus](#)

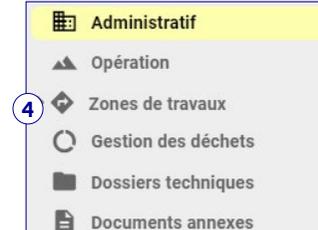
[Transmettre](#)



② [SECRETARIAT GENERAL DES ...](#)
13000680200024
39 QUAI ANDRE CITROEN
75015 PARIS 15



③ [Présentation SPA](#)
13 rue de l'hotel de ville
44100 Nantes



④ [Administratif](#)

- [Opération](#)
- [Zones de travaux](#)
- [Gestion des déchets](#)
- [Dossiers techniques](#)
- [Documents annexes](#)



⑤ [Synthèse](#)

⑥ [Plannings / Compléments OC](#)

⑦ [Complétude](#)

⑧ [Suivi de la transmission](#)

- ① Informations sur la version du PDRE
- ② Informations sur l'entreprise de désamiantage
- ③ Informations sur l'opération
- ④ Les 6 sections du PDRE à renseigner par l'entreprise
- ⑤ Rassemble les informations essentielles
- ⑥ Informations dues aux OC (à la fois phasage et procédures secours/repli)
- ⑦ Détails du respect de la réglementation (R. 4412-133 CT)
- ⑧ Informations de transmission du PDRE